

Conduite sécuritaire d'un chariot élévateur



Pourquoi suivre cette formation ?

En vertu du Règlement sur la santé et la sécurité du travail, « un chariot élévateur doit être utilisé uniquement par un cariste ayant reçu une formation » (art. 256.3).

Objectifs d'apprentissage

- Connaître la réglementation applicable.
- Identifier les dangers, mettre en oeuvre des mesures de prévention et contrôler le milieu de travail.
- Respecter, au moyen des plaques de capacité, les limites opérationnelles du chariot élévateur.
- Comprendre les éléments ayant une influence sur la stabilité du chariot élévateur.
- Apprendre les règles de circulation et de manipulation des charges.
- Être sensibilisé aux mesures de sécurité lors du plein de carburant.
- Connaître les règles à respecter lors du levage de travailleurs au moyen du chariot élévateur.

Activités

- Formation théorique et pratique
- Examen théorique
- Examen pratique

Contenu

- Les dangers
- La réglementation
- La description du chariot élévateur
- La stabilité du chariot élévateur (facteurs influençant le déplacement du centre de gravité)
- La plaque de capacité
- Les modes d'alimentation
- Les équipements de sécurité
- La conduite du chariot élévateur (inspection et circulation)
- La manipulation des charges (règles générales, gerbage, dégerbage)
- Le levage de travailleurs
- L'environnement de travail
- Les risques ergonomiques

Réglementation

Loi sur la santé et la sécurité du travail
Règlement sur la santé et la sécurité du travail
Norme CSA B335-04 Norme de sécurité pour les chariots élévateurs

Durée

Partie théorique : 4 heures. Partie pratique : 2 heures.